

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF2318

présenté par
M. Maillot, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000
Conditions de vie outre-mer	10 000	0
TOTAUX	10 000	10 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis 2018, le dispositif Cadres d'avenir a été mis en place pour permettre à de jeunes étudiants d'être accompagnés dans une formation avec la perspective de revenir dans leurs territoires en tant que cadre intermédiaires et supérieurs. À ce jour, ce dispositif a accompagné 94 étudiants originaires de Mayotte, 13 étudiants de Guadeloupe ainsi que 5 étudiants de Saint-Martin. Si nous ne pouvons que nous féliciter de l'intégration de la Martinique et de la Guyane au sein du dispositif, la problématique de la formation des cadres ultramarins reste un problème récurrent pour tous les territoires ultramarins. À ce titre, l'APEC a publié une note le 7 avril 2022 sur l'attractivité des entreprises et des emplois cadres à La Réunion faisant état du constat suivant : « Comme aux Antilles, les entreprises réunionnaises doivent composer avec les contraintes d'un territoire insulaire. Dans un contexte où l'offre de formation est moins large que dans l'Hexagone et où la taille du marché cadre est relativement restreinte (14 330 cadres en poste à la Réunion et 710 projets

de recrutements pour 2021), les entreprises font état d'un manque, voire d'une absence de candidats idoines localement, notamment dans les secteurs peu représentés à la Réunion ou pour des métiers en tension. Elles attirent néanmoins beaucoup de candidatures de cadres de l'Hexagone. Recruter ces cadres représente toutefois un certain risque lorsqu'ils n'ont pas d'attaches à la Réunion et n'y ont jamais vécu.» Composée à plus de 90% de TPE/PME, l'économie réunionnaise emploie actuellement 14 330 cadres dans le secteur privé soit 7 cadres sur 10. Si ce chiffre est encourageant, l'accès des cadres au sein de la fonction publique est une politique qui doit être vivement encouragée. À ce jour, les entreprises anticipent des difficultés de recrutement pour 54% à la Réunion, en particulier dans les secteurs de l'Hébergement et Restauration (67%), Construction (63%) et Santé Action Sociale (60%). Si le retour au pèi est une réalité que l'on souhaite effective, le dispositif Cadres d'avenir doit encourager nos jeunes à occuper des postes à responsabilité, d'autant que les opportunités ne manquent pas tout comme en témoigne les formations proposées par l'EN3S (l'École des Dirigeants de la Protection Sociale) « Se projeter sur un poste Outre- mer » et « Accompagner une prise de poste Outre-mer » ouverte en juin 2024. Comme l'APEC estime que le statut de cadre est assez peu répandu à la Réunion : 8 % des salariés sont cadres contre 17 % en moyenne nationale, intégrer La Réunion au sein du dispositif Cadres d'avenir permettra de booster cette moyenne à la hausse avec des formations qualifiantes et des jeunes réunionnais qualifiés.

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, cet amendement d'appel prélève 10 000 euros de crédits en AE et en CP de l'action 1 – Soutien aux entreprises du programme 138 "Emploi Outre-mer" pour abonder l'action 3 "Continuité territoriale" du programme "conditions de vie outre-mer". Nous rappelons que nous appelons le Gouvernement à lever le gage.